

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
12 mars 2021

Séance du 17/03/2021

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept mars, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
7

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Véronique NICOLLET

Votants :
8

Représentés : Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA

Excusés : Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2021_015

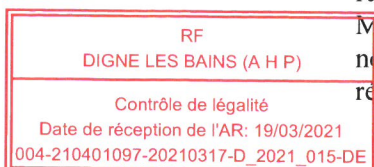
Carte scolaire : motion contre la fermeture de classes dans les écoles du territoire

A la rentrée scolaire de septembre 2021, la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) envisage la fermeture de 4 classes aux Mées, à Peyruis et à Digne-les-Bains, et mène des réflexions sur les écoles de Bras d'Asse, Moustiers, l'Escale et Malijai qui pourraient être aussi concernées par des fermetures au regard de leur situation à la future rentrée.

Réuni le 17 mars 2021, le conseil municipal de Mallefougasse-Augès, par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **DENONCE** fermement les projets de fermeture de ces 4 classes aux Mées, à Peyruis et à Digne-les-Bains et les réflexions en cours pour les autres écoles du territoire.
Ces projets sont inacceptables. S'ils devaient être confirmés, les conditions d'apprentissage des enfants seraient considérablement détériorées.
- **REFUSE** la prise en compte de la seule lecture purement mathématique des effectifs scolaires sans tenir compte de l'environnement, du contexte et de l'évolution démographique à venir.
- **RECLAME** des conditions d'enseignement de qualité, au travers d'effectifs réduits par classe
- **RECLAME** la prise en considération des spécificités des communes rurales et de montagne

Malheureusement, avec l'annonce des fermetures de classe envisagées sur notre territoire, nous ne pouvons que constater que la ruralité devient une réserve d'enseignants où l'on pourrait puiser afin de satisfaire les besoins



urbains.

- **DEMANDE** l'instauration d'un moratoire sur la fermeture des classes au regard de la situation sanitaire et des besoins de distanciation
- **DEMANDE** à la Direction académique des services de l'Éducation nationale de revenir sur sa décision, dans l'intérêt des enfants, de leur réussite scolaire comme de leur épanouissement.

Nos enfants ont droit à l'égalité des chances, à un enseignement de qualité, avec des effectifs maîtrisés et réduits qui intègrent pleinement la maîtrise du risque infectieux. Les élèves des territoires ruraux doivent bénéficier des mêmes droits et de chance de réussir.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA

